

Missions et finalités de l'association

La mission première de l'Association Culture et Bibliothèques Pour Tous de Saône et Loire est de participer au développement de la lecture publique en assurant un service culturel et social d'intérêt général.

L'Association Culture et Bibliothèques pour Tous remplit cette mission d'intérêt général :

- de façon transparente à l'égard de ses adhérents, des bénéficiaires de ses services, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles,
- dans le respect des règles de la loi de 1901,
- en étant affiliée à l'Union Nationale Culture et Bibliothèques Pour Tous reconnue d'utilité publique.

Les engagements envers les bénévoles

L'Association Culture et Bibliothèques Pour Tous de Saône et Loire s'engage vis-à-vis de ses bénévoles :

En matière d'information :

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du projet associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les responsables et autres bénévoles.

En matière d'accueil et d'intégration :

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole en fonction des besoins propres de l'Association,
- à leur confier, des activités en regard de leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité.

En matière de gestion et de développement de compétences :

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à l'Association,
- à organiser des réunions sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées,
- à les aider s'ils le souhaitent dans des démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE).

En matière de couverture d'assurance :

- à mettre en place à leur profit une assurance adéquate couvrant les risques d'accidents encourus dans le cadre des activités associatives confiées.

L'Association Culture et Bibliothèques Pour Tous conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole, mais, dans la mesure du possible, en respectant les délais de prévenance raisonnables (un mois par exemple)

Les obligations des bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association Culture et Bibliothèques Pour Tous et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect des règles et consignes.

Le bénévole s'engage à

- adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- se conformer à ses objectifs,
- respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- suivre les actions de formation proposées,
- assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, et après une période de réflexion,
- exercer son activité dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- s'impliquer dans l'activité de l'association en veillant à la qualité des services proposés,
- collaborer avec les autres acteurs de l'Association.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans la mesure du possible à respecter un délai de prévenance raisonnable (un mois par exemple)

